



# Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

**Docteur Nicole Smolski**  
*Présidente*

**Docteur Bertrand Mas**  
*Vice-Président*

**Docteur Yves Rébufat**  
*Secrétaire Général*

**Communiqué de presse du 23/08/2010 –  
PENIBILITE DU TRAVAIL DE NUIT : GREVE ILLIMITEE A PARTIR DU  
1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010**

**Le SNPHAR-e dépose un préavis de grève illimitée de la pénibilité, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.** Depuis la signature du relevé de conclusions de mai 2008 qui devait mettre en place une reconnaissance du travail de nuit pour les médecins de la permanence des soins, nous rencontrons le plus grand mépris des pouvoirs publics. L'engagement signé de mise en route des négociations est resté lettre morte.

A l'occasion de la réforme des retraites, et du débat sur la pénibilité, nous sollicitons urgemment un débat public et législatif sur **la problématique du travail de nuit des soignants qui accueillent et prennent en charge, la nuit, les patients sur l'ensemble des hôpitaux publics du territoire.** Parmi eux, les médecins hospitaliers que nous représentons paient un lourd tribut.

**Ce travail de nuit fait partie de nos missions de service public ;** nous sommes fiers de l'assurer sous forme de garde sur place ou d'astreinte à domicile. Tous les médecins de la permanence des soins effectuent 4 à 5 ans de leur carrière en travail de nuit. Une abondante littérature scientifique et des rapports successifs de l'Assemblée nationale ou du Conseil Economique et Social prouvent que **cette forte contrainte au travail dégrade l'espérance de vie en bonne santé et la qualité de vie,** d'autant que s'y additionnent d'autres pénibilités reconnues : horaires alternants, grandes amplitude de travail, contraintes organisationnelles.

([http://www.snphar.com/data/upload/files/SNPHARe\\_TravNuit.pdf](http://www.snphar.com/data/upload/files/SNPHARe_TravNuit.pdf))

Cette pénibilité est niée par le projet de loi sur les retraites, et **le terme même de pénibilité résonne comme une insulte ou un non-sens aux oreilles de nos interlocuteurs ministériels.** Pourtant, c'est une réalité concrète et sa négation est probablement en partie **responsable de la désaffection des jeunes médecins pour l'exercice hospitalier.**

L'actuel projet de réforme des retraites envisage de nous faire continuer à ce rythme jusqu'à 67 ans pour une pension à taux plein, avec une démographie qui nous obligera à continuer les gardes jusqu'au bout ! **Ce n'est pas sérieux ! Qui acceptera une péridurale réalisée, à 3 heures du matin, par un médecin de 66 ans, usé par le travail ?** Nous voulons une réforme juste.

**« Travailler la nuit nuit gravement à la santé » : nous devons être entendus. Des mesures compensatoires du travail de nuit doivent, à partir d'un certain nombre de nuits effectuées, être incluses dans la réforme des retraites. Par le lancement d'une grève de la pénibilité avec assignation pour chaque garde et astreinte, nous signifions aux pouvoirs publics, aux élus, et à nos patients que nous voulons être entendus.**

Nous appelons également l'ensemble des médecins hospitaliers à une **grève totale des soins urgents et non urgents, le mardi 7 septembre 2010.** Nous manifesterons, aux cotés de ceux qui refusent l'indifférence, l'arbitraire et l'injustice.

Service d'Anesthésie Réanimation  
Hôpital de la Croix Rousse  
69004 Lyon Cedex  
tél. 06 88 07 33 14  
tél. 04 72 07 10 17  
✉ nicole.smolski@snphar.fr

Département d'Anesthésie Réanimation Pédiatrique  
Hôpital de la Timone Enfants  
264 rue Saint-Pierre, 13385 Marseille  
tél. 06 62 00 60 11  
tél. 04 91 38 68 47  
✉ bertrand.mas@snphar.fr

Service d'Anesthésie Réanimation  
Hôpital Laënnec - CHU de Nantes  
44093 Nantes Cedex 1  
tél. 06 86 87 62 76  
tél. 02 40 16 53 04  
✉ yves.rebufat@snphar.fr

[www.snphar.com](http://www.snphar.com)